

Distr. générale 20 janvier 2021 Français

Original: anglais

Comité des droits de l'homme

Décision adoptée par le Comité en vertu du Protocole facultatif, concernant la communication n° 2305/2013*.**

Communication présentée par : B. N.

Victime(s) présumée(s) : L'auteur État partie : Canada

Date de la communication : 15 novembre 2013 (date de la lettre initiale)

Question(s) de fond : Expulsion vers le Burkina Faso

Le 24 juillet 2020, l'auteur s'étant vu octroyer un permis de séjour pour raisons humanitaires et ayant donc le statut de résident permanent au Canada, le Comité a décidé de mettre fin à l'examen de la communication n° 2305/2013.

^{**} Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication : Yadh Ben Achour, Arif Bulkan, Ahmed Amin Fathalla, Christof Heyns, Bamariam Koita, Duncan Laki Muhumuza, Photini Pazartzis, Vasilka Sancin, José Manuel Santos Pais, Yuval Shany, Hélène Tigroudja et Gentian Zyberi.



^{*} Adoptée par le Comité à sa 129^e session (29 juin-24 juillet 2020).